



DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 17 Décembre 2024



I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Changement de Délégué de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont

A – Commune de VOIMHAUT

Suite au décès de Monsieur Gilbert THONNON, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a procédé à la désignation d'un nouveau Délégué.

Par délibération du 19.06.2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a nommé Monsieur Philippe MANTZER en tant que représentant du DUF au sein du SEBVF.

B – Commune de MAINVILLERS

Suite à la demande de Messieurs Jean-Yves DOSDA et Michaël DOSDA de cesser leurs fonctions de Délégués du DUF au SEBVF, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a procédé à la désignation de deux nouveaux Délégués.

Par délibération du 19.06.2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a nommé Messieurs Raymond HAUSER et Sébastien PROPIN en tant que représentants du DUF au sein du SEBVF.

Ces nouveaux Délégués Titulaires sont installés officiellement dans leurs fonctions.

POINT N° 1.2 – Mise à jour du Règlement du Service de Distribution d'Eau Potable (RSDEp)

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 24.10.2024,

Le Comité, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention),

VALIDE la nouvelle version du Règlement de Service de Distribution du SEBVF.

II – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 2.1 – Mise à jour du tableau des effectifs (suppression de postes)

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs de notre Collectivité,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à supprimer les postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- * 1 poste d'Attaché Principal 35/35^{ème},
- * 1 poste de Rédacteur 35/35^{ème},
- * 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe 35/35^{ème},
- * 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe 35/35^{ème},
- * 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe 31/35^{ème},
- * 1 poste d'Adjoint Technique 5/35^{ème}.

L'avis du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 57 a été sollicité.

III - FINANCES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 3.1 – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Les Délégués présents prennent **ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, qui a été transmis le 11.12.2024 à l'ensemble des Délégués.

POINT N° 3.2 – Prix de l'eau 2025

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 24.10.2024,

Le Comité, après en avoir délibéré, à la majorité (6 Abstentions et 2 Contre),

ADOpte les tarifs suivants applicables pour les facturations émises à compter du 1^{er} janvier 2025 (une hausse du prix de l'eau et de l'abonnement de 2,3).

	2024	2025
	Tarif eau HT/m3 (par rôle et par tranche)	
De 0 à 20 m3	1,39 €	1,42 €
De 21 à 375 m3	1,48 €	1,51 €
Au-delà de 376 m3	0,96 €	0,98 €
	Abonnement HT (par an) pour les compteurs de diam. 15 à 40 mm	
Code 1 – diam. 15 mm	75,33 €	77,06 €
Code 2 – diam. 20/25 mm	84,05 €	85,98 €
Code 3 – diam. 30 mm	101,00 €	103,32 €
Code 4 – diam. 40 mm	131,06 €	134,07 €
	Abonnement HT (par an) pour les compteurs de diam. 50 à 200 mm	
Code 5 – diam. 50/60/65 mm	331,18 €	338,80 €
Code 6 – diam. 80 mm	372,54 €	381,11 €
Code 7 – diam. 100 mm	496,77 €	508,19 €
Code 8 – diam. 150 mm	662,35 €	677,58 €
Code 9 – diam. 200 mm	827,90 €	846,94 €
	Redevance de Prélèvement	
Redevance de Prélèvement	0,073 €	0,122 €

POINT N° 3.3 – Redevance Consommations d'eau et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Le Comité, après en avoir délibéré, à la majorité (6 Abstentions),

AUTORISE le Président :

*** à fixer** à 0,066 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 (factures éditées).

Les Services en charge de l'assainissement ont de même à fixer la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement d'ici au 31 décembre 2024.

La redevance prélèvement maintenue a été revalorisée de 0,052 €/m³ à 0,0832 €/m³ pour les volumes prélevés, donnant lieu au calcul de la contre-valeur, passant aussi de 0,073 €/m³ à 0,122 €/m³ facturé.

POINT N° 3.4 – Bordereau de prix syndical 2025

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 24.10.2024,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Bordereau de Prix Syndical qui sera applicable au 01.01.2025, qui a été transmis le 11.12.2024 à l'ensemble des Délégués.

POINT N° 3.5 – Décision Modificative N° 3/2024

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative N° 3/2024, qui a été transmis le 11.12.2024 à l'ensemble des Délégués.

POINT N° 3.6 – Engagement des investissements pour 2025

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater en 2025 les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessous :

Comptes	Libellé	BP 2024 + DM1+DM2+DM3	25 %
2031	Frais d'études	105 000,00 €	26 250,00 €
	S/total chapitre 20	105 000,00 €	26 250,00 €
2111	Acquisition de terrains	2 000,00 €	500,00 €
21531	Instal. Mat. et Outil. Techn. réseaux AEP	66 603,38 €	16 650,85 €
2154	Acquisition matériel et outillage	10 000,00 €	2 500,00 €
21561	Matériel spécifique distribution eau	157 369,75 €	39 342,44 €
2181	Installations générales-Agencement et Aménagement	3 000,00 €	750,00 €
2182	Acquisition matériel de transport	---	---
2183	Acquisition mat. informatique + bureaux	55 439,00 €	13 859,75 €
2184	Acquisition mobilier	6 000,00 €	1 500,00 €
	S/total chapitre 21	300 412,13 €	75 103,04 €
2313	Travaux neufs de bâtiments	581 306,27 €	145 326,57 €
2315	Travaux de voies et réseaux	2 643 206,02 €	660 801,51 €
23151	Instal. matériel et outillage technique	128 292,48 €	32 073,12 €
231351	Instal. matériel et outillage technique	15 000,00 €	3 750,00 €
	S/total chapitre 23	3 367 804,77 €	841 951,20 €
	TOTAL	3 773 216,90 €	943 304,24 €

Les crédits seront bien entendu repris lors de l'élaboration du Budget Primitif 2025.

POINT N° 3.7 – Synthèse des impayés (état au 15.11.2024)

Les Membres du Comité prennent ACTE de la synthèse des impayés établie au 15.11.2024.

IV – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 24.10.2024

A – Création de poste de Rédacteur : autorisation de créer un poste de Rédacteur IB 389 – 597 à raison de 35 heures/semaine à compter du 1^{er} novembre 2024.

B – Création de poste d'Attaché : autorisation de créer un poste d'Attaché IB 444 – 821 à raison de 35 heures/semaine à compter du 1^{er} novembre 2024.

C – Adhésion au Service de vérification des dossiers retraite du Centre de Gestion de la Moselle : autorisation d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers de retraite de la CNRACL et de signer les documents qui découlent de l'adhésion, ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

D – Contrat d'assurances des risques statutaires 2025-2028 : autorisation d'accepter la proposition faite par Centre de Gestion de la Moselle, de signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant, et tout acte y afférent, et de signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion de la Moselle.

E – Conventonnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels : autorisation de demander au Centre de Gestion de la Moselle d'assurer les missions permettant de soutenir la Collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des Agents, de signer la convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG57.

F – Créances éteintes : autorisation de mandater la somme de 1 230,67 € au compte 6542.

G – Admissions en non-valeur : autorisation de mandater la somme de 18 724,21 € (18 478,12 € + 246,09 €) au compte 6541.

H – Révision du modèle de Convention de Mandat : autorisation d'adopter le nouveau projet de convention de mandat qui sera présentée dans le cadre de nos prochains travaux en partenariat avec les Collectivités.

I – Avenants (3) aux Conventions de Mandat établis dans le cadre des travaux coordonnés avec les Communes de PANGE (1) et de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD (2) : autorisation de signer les avenants, en accord avec les Communes de PANGE et de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD.

J – Indemnisation d'exploitants agricoles pour dégâts aux cultures : autorisation d'indemniser Monsieur A. G. pour un montant forfaitaire de 50 € et SCEA L. pour un montant forfaitaire de 50 €.

K – Convention de reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : *autorisation* de signer la convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse concernant le reversement des montants sous la forme d'acomptes périodiques.

L – Autorisation d'engager les procédures des Marchés pour l'année 2025 : *autorisation* d'engager les procédures des marchés et accords-cadres figurant en annexe.

M – Divers : Intervention de Monsieur Gilbert BACH sur les travaux entrepris au Réservoir de LAQUENEXY, durabilité des matériaux mis en œuvre. Présentation des axes majeurs de la réforme des Agences de l'Eau à compter de 2025. Débat sur la nécessité d'un troisième attelage, son coût et son intérêt.

Le Comité prend acte de l'information communiquée sur les décisions du Bureau du 24.10.2024.

V – DIVERS

* Prochaine réunion du Comité le 11 février 2025.

Marchés Publics du SEBVF à lancer en 2025

Numéro du marché	Nature	Procédure	Intitulé du marché	Numéro du lot	Intitulé du lot	Montant € HT (année complète)	Durée	Date d'échéance
Consultation	FCS	MAPA	copieurs (contrat sur 5 ans)			5 472,00	5 ans	31/12/2030
2025-184-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle	1	Vêtements de travail textile, chaussures et bottes de sécurité	Mini : 4 000,00 Maxi : 15 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
				2	Equipement de Protection Individuelle (E.P.I)	Mini : 1 000,00 Maxi : 5 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
2025-185-F/IAO	FCS	AO	Fournitures diverses de pièces pour AEP : Branchements, réseaux	1	Conduites PVC/PEHD/Accessoires AEP	Mini : 25 000,00 Maxi : 90 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
				2	Petites pièces de raccord AEP	Mini : 25 000,00 Maxi : 90 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
				3	Grosses Pièces pour réseaux AEP	Mini : 30 000,00 Maxi : 110 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
2025-186-T/IAO	Travaux	AO	Marché de travaux pour interventions diverses sur le territoire syndical dans le cadre de petites extensions de réseau ou de travaux de branchements neufs ou rénovation	1	Secteur de Faulquemont	Mini : 45 000,00 Maxi : 180 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
				2	Secteur de Delme	Mini : 25 000,00 Maxi : 90 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
				3	Secteur de Pange	Mini : 35 000,00 Maxi : 130 000,00	1 an + 3 ans	31/12/2029
2025-187-S/MAPA	FCS	MAPA	Maintenance et dépannage d'équipements électromécaniques d'automatisme, de télégestion et de supervision (2026-2028)			Mini : 20 000,00 Maxi : 71 000,00	1 an + 2 ans	31/12/2028
2025-188-S/MAPA	FCS	MAPA	Prestations de nettoyage par hydrocurage haute pression à la station de décarbonatation de Basse-Vigneulles et Faulquemont (2023-2025)	1	Prestations de nettoyage par hydrocurage Haute pression à la station de décarbonatation de Basse-Vigneulles	Mini : 5 000,00 Maxi : 20 000,00 (par an)	1 an + 2 ans	31/12/2028
				2	Prestations de nettoyage par hydrocurage haute pression des réservoirs y/c désinfection	Mini : 20 000,00 Maxi : 50 000,00 (par an)	1 an + 2 ans	31/12/2028
Consultation	FCS	MAPA	Fourniture de Gaz			<25 000,00	2 ans	31/12/2027
2025-189-F/MAPA	FCS	MAPA	Fourniture de produits de traitement pour l'usine de décarbonatation de Basse-Vigneulles	1	Chaux éteinte en vrac	Mini : 40 000,00 Maxi : 125 000,00	1 an	30/06/2026
				2	Chlorure ferrique en vrac	Mini : 10 000,00 Maxi : 40 000,00	1 an	30/06/2026
				3	Polymères en poudre	Mini : 5 000,00 Maxi : 15 000,00	1 an	03/06/2026
2025-190-T/MAMA	Travaux	MAPA	Régénération des Forages n° 1 et 2 de Basse-Vigneulles			<90 000,00		
2025-191-T/MAMA	Travaux	MAPA	Dévolement d'une conduite en Fonte TT 150mm à Courcelles-Chaussy (projet Lidl)			<90 000,00		
2025-192-T/MAPA	Travaux	MAPA	Réhabilitation du réservoir de Guessling-Hemering			>90 000,00		

Le 08.10.2024